



Tir à L'arc

Comité Départemental du Val d'Oise

Règlement de la DDJ

1) Validité du règlement :

Ce règlement entre en vigueur pour l'année sportive 2022-2023. Il est valide pour une saison entière et reconduit en l'état, tant qu'il n'est pas modifié.

2) Objectif de la DDJ :

Inciter les Compagnies et Clubs du département à faire participer leurs jeunes aux concours. Donner aux jeunes une expérience de duels par équipes. Créer une dynamique au sein du département sur l'ensemble des compagnies et clubs .

3) Les étapes de DDJ :

La DDJ comporte 4 étapes par an. 2 en concours Salle, 2 en extérieur.

4) Les épreuves à chaque étape :

- a. Concours de qualification en distance et blason réglementaire FITA, lié à la catégorie de chacun des tireurs participants.
- b. Duels en équipe.

5) Le concours de qualification :

- a. Distance et blason réglementaire FITA, lié à la catégorie de chacun des tireurs participants.
- b. Le nombre de tireurs par Compagnie ou Club n'est pas limité.
- c. Les tireurs sont obligatoirement dans leur deuxième année de tir à l'arc au moins (pas de débutants).
- d. Chaque tireur réalisant un score supérieur ou égal à 60% du score total possible (360 en salle, 432 en extérieur) rapportera 20 points à sa Compagnie/Club pour cette étape.
- e. Chaque tireur réalisant un score inférieur à 60% du score total possible rapportera 10 points à sa Compagnie/Club pour cette étape.
- f. Une compagnie ou un club qui présente 5 tireurs ou plus sur le concours de qualification emporte un bonus de 5 points supplémentaires par tireur.

6) Les duels :

- a. Chaque Compagnie ou Club ne peut présenter qu'une seule équipe.
- b. Les membres de l'équipe peuvent être différents d'une étape à une autre.
- c. Chaque équipe est composée de 3 membres minimum, 4 au maximum.
- d. Il n'y a pas de contrainte ni d'âge ni de type d'arc.
- e. Les tirs se feront
 - i. en salle sur des blasons de 60 cm à 18 mètres
 - ii. à l'extérieur sur des blasons de 60 cm à 30 mètres

- f. Pour des raisons d'équité, l'attribution des points se fera suivant un système de bonus/malus en fonction des âges et armes utilisées.
- g. Points attribués en fonction du classement de l'équipe lors des duels :

Points obtenus à l'issue des Duels	
Equipe arrivée 1 ^{ère} : 100	Equipe arrivée 6 ^{ème} : 50
Equipe arrivée 2 ^{ème} : 90	Equipe arrivée 7 ^{ème} : 40
Equipe arrivée 3 ^{ème} : 80	Equipe arrivée 8 ^{ème} : 30
Equipe arrivée 4 ^{ème} : 70	Equipe arrivée 9 ^{ème} : 20
Equipe arrivée 5 ^{ème} : 60	Equipe arrivée 10 ^{ème} : 10

- h. Bonus / Malus liés à l'âge ou à l'arme :
- i. Après avoir attribué les points aux équipes suivant le barème ci-dessus, il sera ajouté ou enlevé des points en fonction de l'âge ou de l'arme des participants aux Duels.
 - ii. Bonus :
 1. Tireur Benjamin ou Minime : 5 points / tireur
 2. Arc nu (Bare Bow) ou droit (Long Bow) : 5 points / tireur
 3. Dans l'éventualité où il y a un benjamin tirant Arc nu : 8 points au total
 - iii. Malus :
 1. Tireur Junior : 5 points / tireur
 2. Arc à poulie : 5 points / tireur
 3. Dans l'éventualité où il y a un junior tirant Compound : 8 points au total

7) Classement d'étape :

Le classement de chacune des étapes se fait par le cumul des points obtenus au cours des 2 épreuves de l'étape.

8) Classement final annuel :

Le classement final annuel se fait par le cumul des points obtenus à chacune des étapes.

9) Récompenses :

A l'issue de la dernière étape, les jeunes recevront une récompense de la part du département.

Les 3 Compagnie ou club classées en tête du classement final recevront chacune un bon d'achat de 200, 150 et 100 Euros, respectivement pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

10) Inscriptions :

Le montant de l'inscription est de 150 Euros par Compagnie ou club pour l'année sportive. Ce montant est réglable par virement sur le compte du Comité départemental.

Les inscriptions sont à envoyer à jeunes@arccd95.fr (courriel libre, pas de formulaire spécifique).

La commission Jeunes Départementale